

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/9

Paris, 23 juin 2006

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

**Vilnius, Lituanie
8-16 juillet 2006**

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Évaluation de la valeur universelle exceptionnelle

Ce document donne des informations générales sur la discussion organisée de la réunion d'experts sur le concept de valeur universelle exceptionnelle, tenue à Kazan (2005), et le débat sur l'évaluation des recommandations et des conclusions de cette réunion à la 29^e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005). Les présentations de l'ICOMOS et de l'UICN sur l'application du concept de valeur universelle exceptionnelle figurent dans le document *WHC-06/30.COM/INF.9*

Projet de décision : 30 COM 9, voir point III

I. Antécédents

1. Le Comité du patrimoine mondial, à sa 28e session (Suzhou, 2004), a demandé au Centre du patrimoine mondial dans sa décision **28 COM 13.1** de convoquer une réunion spéciale d'experts de toutes les régions sur le concept de valeur universelle exceptionnelle, reflétant son inquiétude croissante à propos de ce concept qui est interprété et appliqué différemment dans différentes régions et par différents acteurs, ainsi que les organisations consultatives. Il a été demandé aux participants à la réunion de faire des propositions spécifiques permettant de mieux identifier les biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle, afin de permettre aux États moins représentés et non représentés d'améliorer la qualité – et par conséquent le taux de réussite – des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, et permettre aux États parties d'identifier des sources de financement adéquates pour la conservation durable des biens du patrimoine mondial.
2. Par sa décision **7 EXT.COM 4B.2**, le Comité du patrimoine mondial à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004) a accepté la généreuse proposition de la Fédération de Russie d'accueillir la réunion à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie) du 6 au 9 avril 2005.
3. La *Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial : le concept de valeur universelle exceptionnelle*, dont le mandat est défini par la décision **28 COM 13.1** précitée, s'est tenue du 6 au 9 avril 2005 à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie).
4. Quatre communications préparées à l'occasion de la réunion d'experts par Mme Christina Cameron, ex-Présidente du Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont aussi été présentées à la réunion pour orienter la discussion des experts.
5. Guidées par ces présentations, les discussions de fond en plénière et dans les groupes de travail ont montré que la définition de la valeur universelle exceptionnelle que donnent les *Orientations* (paragraphe 49-53) repose l'application des **critères** définis par le Comité, susceptibles de changer et qui ont en effet changé au cours du temps.
6. Mme Cameron a également rappelée la façon dont a évolué l'application de la valeur universelle exceptionnelle dans les premières décennies de la *Convention du patrimoine mondial*, depuis la tendance originale à inscrire sur la Liste des biens qui – en raison de leur caractère unique et de leur immense prestige – paraissaient emblématiques et dont la valeur était unanimement reconnue comme *meilleur d'entre les meilleurs*, jusqu'au glissement progressif vers une Liste *représentative des meilleurs*, qui exige d'inclure une **évaluation comparative** du bien proposé pour inscription (voir le tableau présenté au point II ci-dessous).
7. En écho aux résultats des discussions des groupes de travail et des sessions plénières, les experts, unanimement soucieux de maintenir l'application rigoureuse

de la valeur universelle exceptionnelle, ont adopté une série détaillée de recommandations qui ont ensuite été reportées sur un tableau synoptique indiquant leur degré de priorité et leurs incidences budgétaires. Ce tableau a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005) dans le document *WHC-05/29.COM/9*.

8. Lors de la 29e session a eu lieu un débat de fond où sont intervenus 18 membres du Comité, 7 observateurs et les organisations consultatives pour reconnaître l'utilité des mesures concrètes contenues dans les recommandations à mettre en œuvre.
9. Cependant, la plupart des intervenants ont convenu que la réunion d'experts n'avait pas entièrement traité les préoccupations du Comité s'agissant des différentes manières dont le concept de valeur universelle exceptionnelle avait été appliqué par l'ICOMOS et l'UICN ; elle a également souligné que même les décisions du Comité n'avaient pas toujours été cohérentes dans leur évaluation de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
10. À cet égard, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de faire une compilation des décisions antérieures du Comité sur le concept et l'application de la valeur universelle exceptionnelle de manière à définir une approche jurisprudentielle.
11. La majorité des intervenants a également souligné l'importance d'une participation massive de tous les acteurs concernés, des communautés locales et autochtones, comme l'un des principaux résultats des dites recommandations.
12. Enfin, compte tenu également de la portée du mandat confié à la réunion spéciale d'experts et de la complexité du concept en discussion, il a été unanimement convenu que le débat n'avait pas résolu toutes les questions sur la nature de la valeur universelle exceptionnelle et qu'il fallait donc approfondir la discussion.
13. Lors de sa 29e session (Durban, 2005), le Comité du patrimoine mondial – tout en prenant note des recommandations issues de la réunion d'experts et après avoir demandé au Directeur du Centre du patrimoine mondial de commencer à mettre en application les paragraphes 11 à 25 des recommandations susmentionnées (voir tableau synoptique et bilan d'application des recommandations à l'Annexe 1 du présent document) – a donc décidé de poursuivre la réflexion sur le concept de valeur universelle exceptionnelle à sa 30e session (Vilnius, 2006), en s'appuyant sur les paragraphes 6 à 9 des recommandations (décision **29 COM 9.7**) (voir Annexe 2 du présent document).
14. Les « Recommandations de Kazan » ont abouti à la soumission de deux propositions de projet à financer par le Fonds du patrimoine mondial pour examen par le Comité du patrimoine mondial :
 - a) **Une série de manuels d'informations pratiques du patrimoine mondial** conformément aux recommandations 12.n) et 12.o) ;

- b) **Un projet pilote pour étudier scientifiquement les avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** conformément à la recommandation 19.m ;

Les deux propositions sont présentées à l'Annexe 2 du présent document.

15. Afin d'orienter le débat et d'apprécier l'évolution du Comité du patrimoine mondial en terme de méthodologie dans le cadre du processus d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, un tableau est présenté ci-après (voir point II), qui résume l'évolution des besoins exprimés pour évaluer la justification de l'inscription au fil des années d'application de la *Convention du patrimoine mondial* depuis l'inscription des premiers biens en 1978.
16. De même, pour faciliter la discussion, l'ICOMOS et l'UICN ont préparé une synthèse de leurs conseils techniques au Comité du patrimoine mondial et aux États parties sur l'application du concept de valeur universelle exceptionnelle pour les propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (voir document *WHC-09/30.COM/INF.9*).

II. Évolution des critères qui justifient la valeur universelle exceptionnelle selon les différentes versions des *Orientations*

17. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu de l'évolution des critères sur lesquels se fonde le Comité du patrimoine mondial pour évaluer la valeur universelle exceptionnelle d'un bien proposé pour inscription, depuis la simple notification des critères requise dans les premières années d'existence de la *Convention*, conformément à la première version des *Orientations* (1977), jusqu'à la **déclaration de valeur universelle exceptionnelle** qui est demandée dans la dernière version révisée des *Orientations* (2005).

Version et paragraphe pertinents des <i>Orientations</i>	Justification de l'inscription selon le format de proposition d'inscription conforme aux <i>Orientations</i>	Exemple de décision pertinente du Comité du patrimoine mondial
version 1977, para. 13, (v) (inchangé en 1978)	Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial S'agissant d'un bien culturel : La justification sera fonction des critères énumérés au paragraphe 7	2 COM 38 <i>Le Comité, souscrivant pleinement à la liste proposée par le Bureau, décide d'inscrire les 12 biens suivants sur la Liste du patrimoine mondial</i>
version 1980, para. 33, (v) (inchangé en 1983 et 1986)	Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial Toutes les informations pertinentes à communiquer pour attester que le bien dont l'inscription est proposée a une « valeur universelle exceptionnelle » selon les critères adoptés par le	6 COM VIII.20 <i>Le Comité décide d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial les vingt-quatre</i>

	<p>Comité. La déclaration doit inclure une évaluation comparative des biens de même type ou ayant des caractéristiques semblables, qui se retrouvent dans d'autres pays.</p>	<p><i>biens culturels et naturels qui ont été recommandés par le Bureau</i></p>
<p>version 1988, para. 52 (e), (inchangé en 1992, 1994 et 1996)</p>	<p><u>Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial</u></p> <p>L'information doit être communiquée sous trois rubriques distinctes, de la manière suivante :</p> <p>i) les raisons pour lesquelles le bien est considéré répondre à un ou plusieurs des critères énoncés aux paragraphes 24 et 36 ci-dessus [qui sont devenus les paragraphes 24 et 44 dans les versions 1994, 1995 et 1996 des <i>Orientations</i>], ii) une évaluation de l'état actuel de conservation du bien comparé à des biens similaires dans d'autres lieux ; iii) des indications sur l'authenticité du bien</p>	<p>14 COM A</p> <p>Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin C (i)(ii)(iv) (Allemagne) Mont Huangshan N (iii)(iv) C (ii) (Chine)</p>
<p>version 1997, para. 64, 2, (inchangé en 2002)</p>	<p><u>Justification d'inscription</u></p> <p>Déclaration de valeur Analyse comparative possible (incluant l'état de conservation de sites analogues) Authenticité/Intégrité Critères au titre desquels est proposée l'inscription (et justification de l'inscription selon ces critères)</p>	<p>29 COM 8B.49</p> <p>Le Comité du patrimoine mondial inscrit la Vieille ville de Mostar (Bosnie-Herzégovine) sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère culturel critère (vi) : Critère (vi) : Avec la "renaissance" du vieux pont et son environnement, la force et la signification symboliques de la ville de Mostar – en tant que symbole universel et exceptionnel de la coexistence de communautés d'origines culturelles, ethniques et religieuses différentes – sont renforcées et confortées, soulignant les efforts illimités de la solidarité humaine pour la paix et une coopération solide face à des situations catastrophiques écrasantes.</p>
<p>version 2005, para. 132, 3¹</p>	<p><u>Justification de l'inscription</u></p> <p>Cette section doit indiquer les critères du patrimoine mondial (voir le paragraphe 77) selon lesquels le bien est proposé, ainsi qu'un argument clairement défini pour l'utilisation de chaque critère. A partir de ces critères, un projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien (voir les paragraphes 49-53 et 155) rédigé par l'État partie doit préciser pourquoi le bien est considéré comme méritant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Une analyse comparative du bien par rapport à</p>	<p>Les premiers biens à être inscrits conformément au format révisé de proposition d'inscription tel qu'il a été fixé par la version 2005 des Orientations seront soumis à l'examen du Comité du patrimoine mondial à sa 31eme session (2007)</p>

¹ La **déclaration de valeur universelle exceptionnelle** doit comprendre un résumé de la décision du Comité certifiant que le bien a une valeur universelle exceptionnelle, identifiant les critères selon lesquels le bien a été inscrit, comprenant les évaluations des conditions d'intégrité ou d'authenticité et les mesures en vigueur pour la protection et la gestion. La déclaration de valeur universelle sera la base pour la protection et la gestion future du bien (paragraphe 155 des *Orientations* 2005).

	<p>d'autres biens similaires, figurant ou non sur la Liste du patrimoine mondial, tant au niveau national qu'international, doit aussi être fournie.</p> <p>L'analyse comparative doit expliquer l'importance du bien proposé pour inscription dans son contexte national et international.</p> <p>Des déclarations d'intégrité et/ou d'authenticité doivent être incluses et montrer comment le bien répond aux conditions précisées aux paragraphes 78-95.</p>	
--	---	--

III. Projet de décision

Projet de décision : 30 COM 9

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/9,*
2. *Prend note avec satisfaction des conclusions que reflètent les communications présentées par l'UICN et l'ICOMOS, contenues dans le document WHC-06/30.COM/INF.9 ;*
3. *Prend acte du débat qui a eu lieu à sa 30e session (Vilnius, 2006) ;*
4. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial, en étroite coopération avec les Organisations consultatives, d'entreprendre un examen attentif des décisions antérieures du Comité – aussi bien les décisions d'inscrire ou de ne pas inscrire des biens sur la Liste du patrimoine mondial – et de la manière dont elles se rapportent aux recommandations des Organisations consultatives, en vue de définir une approche jurisprudentielle de la question de l'application du concept de valeur universelle exceptionnelle, basée sur les critères du patrimoine mondial, et de créer une base de données consultable des décisions antérieures du Comité du patrimoine mondial concernant les propositions d'inscription ;*
5. *Demande aux Organisations consultatives d'entreprendre une étude conjointe sur l'application des critères du patrimoine mondial afin de donner des conseils pratiques au sujet du processus d'identification et d'évaluation des biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle ;*
6. *Approuve le budget de 40 000 dollars EU pour initier la **Série de manuels d'informations pratiques du patrimoine mondial** financé par le Fonds du patrimoine mondial, comme cela est proposé à l'Annexe 2 du document WHC-06/30.COM/9 ;*
7. *Accueille favorablement le **Projet pilote d'étude scientifique des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** et encourage le Centre du patrimoine mondial à rechercher des fonds extrabudgétaires pour sa mise en œuvre.*

Tableau synoptique des recommandations et bilan d'application

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE								
Produire un recueil des décisions et des discussions antérieures du Comité concernant la valeur universelle exceptionnelle	7.g	Haute	2006	Centre du PM	Programme ordinaire	Le CPM/SGI a mis en service sur le Net une base de données des décisions pour permettre une recherche avancée		L'UICN a entamé une étude des décisions ayant fait jurisprudence pour des biens naturels du patrimoine mondial.
Diffuser des informations sur les effets de la fusion des critères et sur la définition de la valeur universelle exceptionnelle ²	9.a et b	Haute	2006	Centre du PM et organisations consultatives	Programme ordinaire	Le CPM/PIED, en collaboration avec les Bureaux de La Havane et Kingston, a organisé une conférence sous-régionale sur la « valeur universelle exceptionnelle, authenticité et	L'ICOMOS prépare un guide sur les propositions d'inscription de paysages culturels, en collaboration avec le Centre et l'UICN, qui examinera les possibilités de fusion des critères.	L'UICN : a révisé et mis à jour ses conseils stratégiques sur la VUE et ce texte a été soumis au Centre du PM (mai 2006) pour diffusion au Comité du PM.

² Voir aussi la colonne *Orientations* ci-dessous.

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						<p>intégrité dans le contexte des Caraïbes » (La Barbade, mai 2006).</p> <p>Le Programme marin travaille avec l'UICN et WCPA-Marine pour donner des conseils sur l'application de la valeur universelle exceptionnelle aux nouvelles propositions d'inscription de sites marins</p>		
Application du critère d'authenticité aux biens naturels (étude)	8.b	Faible	Long terme	UICN	10 000 \$EU Extrabudgétaire			UICN : aucune étude entreprise à ce sujet car cela dépend de crédits supplémentaires.
LISTES INDICATIVES								
34 États parties sans Liste indicative appelés à soumettre une demande d'assistance préparatoire pour établir leurs Listes indicatives	12.1	Haute	2006-2007	Centre du PM et États parties	Fonds PM (assistance préparatoire et programme de participation)	6 États parties qui n'avaient pas de Liste indicative ont soumis leur Liste indicative (Cameroun, Côte		

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						d'Ivoire, Îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Tchad,)		
Deux réunions régionales par an sur l'harmonisation des Listes indicatives	12.j	Haute	2006-2007	États parties, Centre PM, Bureaux régionaux, organisations consultatives	30 000 \$ EU (par réunion / deux réunions proposées par an) États parties et Fonds PM (Programmes régionaux et aux plans d'action faisant suite aux rapports périodiques)	Trois réunions sous-régionales en Asie du Nord et du Sud-Est, en Asie centrale et en Asie du Sud avaient une composante sur l'harmonisation des Liste indicative Suivi des réunions d'harmonisation régionale dans les Etats baltes, le Caucase et l'Europe Centrale en cours Le Programme marin a organisé une réunion régionale pour les Caraïbes qui a	L'ICOMOS a participé fin 2005 à une réunion sur la coordination des Listes indicatives en Asie centrale et participera aussi à une réunion de suivi en octobre 2006 pour avancer une éventuelle proposition d'inscription en série de la Route de la Soie pour l'Asie centrale	

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						recommandé de convoquer une réunion régionale pour harmoniser les Listes indicatives des Caraïbes centrées sur le patrimoine naturel		
À la demande des États parties, que les organisations consultatives fassent leurs commentaires sur les Listes indicatives	12.m	Haute	2006-2007	Organisations consultatives	5 000 \$EU par demande (pour fournir uniquement des commentaires techniques, sans participer à la l'établissement des Listes indicatives)		L'ICOMOS n'a reçu jusqu'ici aucune demande de commentaires sur les Listes indicatives	L'UICN a apporté sa contribution, en particulier grâce à la suggestion d'avis techniques pour aider certains pays, comme le Canada et des pays du Pacifique, à établir leurs Listes indicatives.
Les organisations consultatives appelées à réaliser et à finaliser des études thématiques	12.k	Haute	Long terme	Organisations consultatives	Budget des Organisation consultatives	WHC/LAC a organisé avec les Fonds-en-dépôt espagnol la première Rencontre d'experts en art rupestre des Caraïbes (Gadeloupe, mai 2006)	L'ICOMOS est sur le point d'achever une étude thématique sur l'art rupestre en Amérique latine & Caraïbes, la première d'une série mondiale, la seconde de la série sur l'Afrique du Nord est commandée. L'ICOMOS travaille avec le Centre PM à la	L'UICN poursuit son travail sur les études thématiques et a fini son étude générale sur la géologie.

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
							planification d'une étude thématique des paysages culturels du Pacifique	
Mise en place d'un mécanisme de coordination pour superviser la préparation et la révision des Listes indicatives	12.a	Moyenne	2006-2007	États parties, Centre du PM et organisations consultatives	Pas d'implication financière	Le CPM/SGI a mis en service sur le Net une base de données des Listes indicatives pour avoir un meilleur aperçu et faciliter les demandes à ce sujet		
PROPOSITIONS D'INSCRIPTION								
Accéder à l'information disponible, y compris aux bases de données	15.d	Haute	Long terme	États parties Centre PM et organisations consultatives	Pas d'implication financière Enveloppe supplémentaire de 50 000 \$EU demandée	Le CPM/SGI a mis plusieurs bases de données en ligne (Listes indicatives, décisions) et en prépare d'autres (propositions d'inscription) L'inventaire rétrospectif rassemble des données de référence qui permettront des	L'ICOMOS collabore avec le Centre PM à l'optimisation des ressources de son Centre de documentation	Les études thématiques de l'UICN sont une précieuse source d'information pour préparer de nouvelles propositions d'inscription. Elles sont consultables sur : www.iucn.org/wcpa

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						échanges avec les organisations consultatives et le 2e cycle de rapports périodiques grâce à une base de données en ligne. Ces informations sont déjà partagées avec les organisations consultatives.		
Manuel de formation sur les meilleures pratiques en matière de LI/propositions d'inscription/ analyse comparative/plans de gestion/ explications aux propriétaires des biens et aux parties prenantes des avantages et obligations liés aux propositions d'inscription	12.n, 12o, 14e et 16.a	Moyenne	2007	Centre PM et organisations consultatives	15 000 \$EU supplémentaires par an sont demandés au titre du contrat de formation pour les organisations consultatives.	Exemples de bonnes propositions d'inscription, listes indicatives et plans de gestion largement diffusés à travers l'Asie et le Pacifique Financement extrabudgétaire de la publication des Orientations pour la gestion des paysages culturels, via le fonds-en-dépôt néerlandais.	L'ICOMOS a préparé une note d'information pour que les responsables des projets mettent au point des manuels explicatifs sur les propositions d'inscription de biens culturels, la conservation durable et la gestion des biens culturels pour lesquels il faut trouver un financement ; il estime que ce travail est d'une haute priorité.	L'UICN a finalisé un projet de manuel sur la préparation de propositions d'inscription de biens naturels qui sera mis à la disposition des participants à la réunion du Comité pour que les EP puissent le tester et l'utiliser selon leurs besoins.

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						Le Programme marin a donné des directives pour la préparation de propositions d'inscription de sites marins – à inclure dans le manuel de formation de l'UICN		
Communiquer des informations audiovisuelles à toutes les parties prenantes sur la préparation des propositions d'inscription	16.c	Moyenne	Long terme	Centre du PM et organisations consultatives	40 000\$EU Extrabudgétaire	Matériels didactiques, y compris présentations sur Power-point du processus de préparation des propositions d'inscription, présentés et diffusés aux États parties du Pacifique		
Harmoniser, dans la mesure du possible, les procédures entre les organisations consultatives	17.e	Moyenne	Long terme	Organisations consultatives	Pas d'implications financières		L'ICOMOS et l'UICN suivent tous deux les <i>Orientations</i> révisées	
Formation et développement des capacités des évaluateurs	17. f	Moyenne	Long terme	Organisations consultatives	20 000 \$EU par session de		L'ICOMOS désigne, dans la mesure du	L'UICN a organisé un atelier de formation

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
régionaux potentiels					<i>formation</i>		possible, des évaluateurs de la région d'où émane la proposition d'inscription. Il cherche activement à élargir son groupe d'évaluateurs et à renforcer leurs capacités	financée par l'EP de l'Allemagne, pour les évaluateurs de l'île de Vilm (novembre 2005) auquel ont également participé des experts du Centre du PM.
Études thématiques régionales pour identifier et renforcer les propositions d'inscription	18.c	Moyenne	Long terme	Organisations consultatives	Budget des organisations consultatives	Atelier régional tenu au Vanuatu (sept. 2005) pour définir le cadre thématique des propositions d'inscription de biens culturels dans la région Pacifique Atelier marin organisé pour les Caraïbes en mars 2005 par le Programme marin du PM	Voir ci-dessus	
Instaurer des programmes de tutorat entre États parties comme instrument d'échange d'information sur une base régionale	18.g	Moyenne	Long terme	États parties	États parties			

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
<i>CONSERVATION DURABLE</i>								
Examiner les biens du PM en péril comme une priorité de la coopération internationale	19.b	Haute	Long terme	Comité du PM et États parties	Extrabudgétaire			
Indiquer dans le dossier d'inscription les dispositions budgétaires proposées pour garantir des ressources humaines et financières à long terme pour une conservation durable	20.a	Moyenne	Long terme	États parties	Pas d'implication financière			
Encourager la conservation préventive des biens du PM et souligner l'importance de respecter les lois de protection et les plans de gestion en vigueur	19.e	Moyenne	Long terme	Comité du PM et Centre du PM	Programme ordinaire	Le CPM/ALC a organisé un atelier sur la conservation du calcaire à Tikal, Guatemala, nov. 2005 Tous les projets de la FNU pour les sites naturels		
Participation de toutes les parties prenantes à la gestion des biens du PM et création d'un prix du meilleur gestionnaire de site	19.g	Moyenne	Long terme	Comité et Centre du PM	Extrabudgétaire	Le Prix Mélina Mercouri pour la gestion des paysages culturels (Grèce) a été transféré au Centre du patrimoine mondial		
Définition d'indicateurs clairs pour	19.h	Moyenne	2007	Centre du PM	Programme	2 réunions tenues		

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
améliorer les rapports périodiques			(année de réflexion)		ordinaire et Fonds du PM (analyse des rapports périodiques)	au cours de l'Année de réflexion (?)		
Développer un projet pilote pour étudier les avantages économiques, sociaux et environnementaux de la conservation du patrimoine	19.m	Moyenne	Long terme	Comité et Centre du PM et organisations consultatives	50 000 \$EU Extrabudgétaire		L'ICOMOS collabore au développement d'un projet pilote qui pourrait offrir des suggestions pour une évaluation plus globale	
Coordination de la collecte de fonds nationale et internationale pour éviter tout chevauchement ; promotion et diffusion du concept de « fondation du patrimoine »	20.e	Moyenne	Long terme	Comité, États parties et Centre du PM	États parties, Programme ordinaire, extrabudgétaire	La coordination des organismes de financement nationaux et internationaux pour éviter tout chevauchement se fait par le biais du CIC d'Angkor		
Recueil et diffusion des meilleures pratiques de gestion des biens du PM et des autres programmes de l'UNESCO	21a	Moyenne	Long terme	Centre du PM et organisations consultatives	Programme ordinaire	Le Programme marin collabore à ce programme avec la NOAA et WCPA-Marine pour les sites marins	L'ICOMOS estime que cela a une haute priorité et peut être traité en donnant des orientations sur la gestion durable et la conservation des biens du PM. L'ICOMOS demande des fonds extrabudgétaires pour commander ce manuel	

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
							d'orientation sur les biens culturels. Cela compléterait celui qu'est en train de faire l'UICN pour les sites naturels.	
Création de réseaux locaux, régionaux et/ou internationaux de gestionnaires de sites, communautés locales, chercheurs en sciences et experts régionaux des organisations consultatives	19.c	Moyenne	Long terme	États parties, Centre du PM et organisations consultatives	États parties	Le Programme marin a promu le travail en réseau entre les gestionnaires de sites et un réseau sous-régional de gestionnaires a été créé dans le Pacifique oriental (Galápagos, Cocos, Coiba, Malpelo)	L'ICOMOS soutient l'un des résultats du processus de rapports périodiques visant à encourager la création d'un réseau de coordonnateurs du PM en vue de partager les meilleures pratiques en matière de gestion.	
Ateliers régionaux sur des questions de conservation auxquels participe l'expertise régionale déjà existante	19.d	Moyenne	Long terme	États parties Centre du PM, et organisations consultatives	25 000 \$ EU par atelier régional Extrabudgétaire	L'atelier de formation sur les sites marins du PM pour les Caraïbes (Sainte-Lucie, mars 2006) a été suivi par un certain nombre d'experts et d'organisations de la région Atelier international à	L'ICOMOS participera à un atelier régional sur l'art rupestre en Amérique latine et aux Caraïbes ; il a contribué à des ateliers sur les paysages culturels en Amérique du Sud et en Iran. Les Comités nationaux de l'ICOMOS organisent des ateliers de conservation et	

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						Persepolis sur la gestion des paysages culturels (mai-juin 2006)	L'ICOMOS encourage la collaboration à l'échelon régional. L'ICOMOS encourage aussi ses Comités scientifiques internationaux à organiser des ateliers de conservation régionaux sur des thèmes du PM.	
ORIENTATIONS³								
Plus large diffusion des nouvelles <i>Orientations</i> et de leurs principaux amendements (fusion des critères, format des propositions d'inscription, bien en série et transnationaux)		Haute	2007	CPM	Programme ordinaire Contribution volontaire d'Oman au Fonds du patrimoine mondial et programme ordinaire	Textes fondamentaux publiés en anglais et en français Textes fondamentaux traduits et publiés en arabe <i>Orientations</i> désormais en ligne et largement		

³ Cette action prioritaire a été ajoutée sachant que quelques-unes des recommandations auxquelles renvoie le tableau pouvaient être mises en œuvre grâce à une plus large diffusion et à une application effective des Orientations.

Annexe 1

Recommandations	Réf	Priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires	Avancement de la mise en œuvre Centre du patrimoine mondial	Avancement de la mise en œuvre ICOMOS	Avancement de la mise en œuvre UICN
						diffusées via l'Internet Les nouvelles <i>Orientations</i> ont été présentées lors de trois réunions sous-régionales dans la région Asie-Pacifique		
Faire un chapitre à part sur la gestion dans les <i>Orientations</i> lors de la prochaine révision	19.a	Faible	Long terme	Comité et Centre du PM	Pas d'implication financière			

Propositions de projets issues des recommandations de Kazan

1. Une série de manuels d'informations pratiques sur le patrimoine mondial

La Stratégie globale de formation pour le patrimoine mondial et les diverses réunions internationales d'experts, y compris celle sur la 'Valeur universelle exceptionnelle' tenue à Kazan, Russie (avril 2005), reconnaissent le besoin urgent de mieux guider les États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Les résultats des rapports périodiques montrent aussi clairement la nécessité d'insister davantage sur la formation et le développement des capacités, en particulier pour les sites naturels et les paysages culturels étendus et complexes. Les organisations consultatives, à travers leur rôle spécifique de suivi et d'évaluation des sites et d'organisation d'ateliers de formation, sont de plus en plus conscientes des domaines où les États parties et les gestionnaires de sites ont besoin de renfort.

Si les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont des ressources et des capacités limitées à cet égard pour satisfaire les énormes besoins planétaires, il existe dans toutes les régions une multitude d'organismes et d'établissements spécialisés dans la formation et le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion du patrimoine. Il faut donc développer des partenariats stratégiques pour inciter ces institutions à répondre aux besoins des États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. En même temps, les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont véritablement un rôle unique à jouer et une capacité particulière à éclairer certaines questions inhérentes à la *Convention*, par exemple en ce qui concerne la préparation de propositions d'inscription.

C'est pourquoi il a été proposé de produire une série limitée de manuels d'informations pratiques sur le patrimoine mondial et de faire en sorte que ces ouvrages complètent les conseils prodigués sur des questions précises, les relient aux dispositions de la *Convention* et des *Orientations* et les rendent accessibles et consultables pour les spécialistes et les responsables politiques. En tant qu'outils de référence plutôt que modules de formation, ils rassembleront les ressources existantes (p. ex. textes statutaires, publications des organisations consultatives, directives des autres agences, etc.) sous forme écrite ou électronique et seront des instruments pour :

- l'apprentissage individuel – à l'usage des praticiens (gestionnaires de sites, partenaires d'ONG) et des responsables politiques ;
- les ateliers de formation – formateurs, conseillers techniques et participants ; et
- l'information et l'éducation des acteurs – depuis les communautés jusqu'aux décideurs.

Les manuels se présenteront sous forme d'ouvrages succincts complétés par un CD-ROM de matériels de référence, y compris pour les formateurs, et seront consultables sur le Net. Les versions originales seront rédigées en français et en anglais, et les traductions et productions dans d'autres langues dépendront des crédits disponibles.

Un conseil de rédaction composé de membres d'organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial sera créé pour traiter des questions de fond et de présentation. Cette Série sera immédiatement identifiable comme une composante des publications du

patrimoine mondial, mais elle ne fera pas partie de l'actuelle Série de documents du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial proposera une maquette qu'il soumettra à la décision du conseil de rédaction.

Suite à une réunion des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial en janvier 2006 et d'après les résultats préliminaires des rapports périodiques, les titres suivants sont proposés pour la nouvelle série de manuels d'informations pratiques :

- Conseils de préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial
- Conseils de conservation et gestion des biens du patrimoine mondial
- Introduction à la *Convention*, incluant les questions de conformité et de compréhension de la *Convention*, comme un 'dossier de présentation' destiné aux personnes qui s'occupent de la nomination d'un nouveau bien ;
- Guide sur la présentation des rapports périodiques (suite à la décision sur le nouveau processus en 2007)
- Directives concernant la mise en valeur/l'interprétation des biens du patrimoine mondial

Les Organisations consultatives travaillent déjà sur les deux premiers manuels de cette série qui expliqueront comment préparer des propositions d'inscription et des plans de gestion de biens culturels et naturels, et qui utiliseront les enseignements tirés d'une vaste consultation et d'essais sur le terrain pour définir l'approche, la conception et la structure les mieux adaptées et associer, si besoin est, des conseils sur le patrimoine culturel et naturel.

La série pourra aussi contenir des informations succinctes (2-5 pages) qui s'adresseront à différents publics (ex. collectivités locales) sur des questions fondamentales (par exemple, que signifie la nomination d'un bien du patrimoine mondial).

De manière générale, cette série de manuels constituera une « niche » avec un habillage reconnaissable à l'aspect singulier, qui offrira un ensemble de directives fondamentales sur les meilleures pratiques d'application de la *Convention du patrimoine mondial*. Une attention particulière sera accordée, cependant, au fait de ne pas utiliser la série de manuels pour couvrir tous les domaines de formation et de développement des capacités en gestion et conservation du patrimoine, et de ne pas faire double emploi.

Le budget prévisionnel de production d'un manuel se répartit de la manière suivante (mais variera en fonction d'un certain nombre de facteurs) :

Rédaction et correction du manuel	20 000 \$EU
Essais sur le terrain et consultation (un atelier)	20 000 \$EU
Maquette et impression en anglais et français	30 000 \$EU
Traduction (par langue)	10 000 \$EU
Envoi et diffusion (1 000-2 000 exemplaires)	5 000 \$EU
Coordination du projet	10 000 \$EU
TOTAL	95 000 \$EU

La somme nécessaire à la production de chaque manuel pourra provenir de diverses sources de financement. Par exemple, les essais sur le terrain pourraient être financés grâce à l'Assistance internationale accordée à un État partie, tandis que d'autres États

parties auront à couvrir les coûts de traduction. La préparation des manuels devra faire l'objet d'une allocation de fonds supplémentaire auprès des organisations consultatives concernées.

2. Projet pilote pour une étude scientifique des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

A. Antécédents et justification

1. À sa 29^e session, le Comité du patrimoine mondial, par sa décision **29 COM 9**, paragraphe 6, a demandé au Directeur du Centre du patrimoine mondial de commencer à mettre en application les paragraphes 11 à 25 des recommandations de la *Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial : le concept de Valeur universelle exceptionnelle* (Kazan, Fédération de Russie, 6-9 avril 2005).

2. La recommandation 19.m sur l'élaboration d'un projet pilote pour une étude scientifique des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la conservation, est d'une importance primordiale. En effet, ces conclusions pourraient servir d'argumentation pour inciter les bailleurs de fonds à l'échelon national, régional et international à financer la conservation du patrimoine dans le cadre du processus de développement durable. C'est aussi un projet clé qui montrera en quoi la *Convention du patrimoine mondial* contribue à l'application des objectifs 1 et 7 dans le cadre des Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies visant à éradiquer l'extrême pauvreté et à assurer la viabilité de l'environnement. Cette recommandation servira, en outre, à démontrer clairement les liens entre le patrimoine mondial et la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté.

3. Les récentes analyses détaillées des données quantitatives et qualitatives conservées au Centre du patrimoine mondial et les contacts avec des organisations clés comme l'ICOMOS, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du tourisme ont fait ressortir l'immense pénurie de données sur les avantages socio-économiques et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de la conservation des biens.

B. Objectifs et activités

4. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- démontrer les avantages sociaux, économiques et environnementaux directs et indirects de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en prenant exemple sur au moins cinq sites pilotes répartis dans toutes les régions de l'UNESCO
- avancer les arguments nécessaires aux agences de financement nationales, régionales et internationales pour les inciter à financer la conservation du patrimoine dans le cadre du processus de développement durable
- mettre au point une méthode de définition de repères et d'indicateurs permettant d'évaluer les avantages sociaux, économiques et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- diffuser largement les résultats de cette étude dans une publication et
- procurer des modèles aux États parties pour les aider à optimiser les effets positifs de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et à minimiser les effets et les coûts négatifs.

5. Ce projet sera entrepris en étroite collaboration avec les bureaux régionaux du Centre du patrimoine mondial, le Programme de tourisme durable, le Forum UNESCO

Universités et patrimoine, le Secteur des Sciences de l'UNESCO (programme sur l'Homme et la biosphère) et l'Institut de statistique de l'UNESCO, les trois organisations consultatives et d'autres organisations majeures, comme le PNUD ou la Banque mondiale.

6. Parmi les activités prévues figure, dans la première phase, la consultation des États parties pour aider à collecter des données de référence et à identifier un projet pilote par région. Durant cette première phase, des fonds extrabudgétaires seront aussi activement recherchés. Dans la deuxième phase, des analyses détaillées seront effectuées sur ces sites en étroite collaboration avec les acteurs concernés. Durant cette phase, des repères et des indicateurs seront définis d'après les données scientifiques recueillies sur chaque site et fournies par les États parties. Ces repères et ces indicateurs devront, si possible, pouvoir s'appliquer à d'autres sites du patrimoine mondial. La troisième phase consistera à préparer un ouvrage basé sur les résultats de ce projet. Cette publication aura pour but de diffuser largement les résultats du projet et de formuler une série de recommandations pour créer les conditions nécessaires à l'optimisation des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de la conservation et de minimiser les effets et les coûts négatifs.

7. Ce projet à long terme devrait bénéficier du financement du Fonds du patrimoine mondial (40 000 dollars EU) comme « capital d'amorçage », qui aura un effet multiplicateur et catalytique grâce à la recherche active d'autres partenaires. Ce « capital d'amorçage » aidera aussi à financer les deux premières phases du projet. Le financement du Fonds du patrimoine mondial est d'autant plus essentiel qu'il augmentera la confiance et le soutien des bailleurs de fonds à cet égard.